

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données sur la formation professionnelle 2021 de l'OPCO-EP. Il propose une photographie des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL, du secteur et des branches professionnelles.



RECOURS FAIBLE À LA FORMATION

La branche regroupe 72,0 % des salariés du secteur juridique et est à l'origine de 70,7 % des actions de formation. Dans ce cadre, 14,9 % des salariés ont suivi au moins une formation en 2020.





TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION INFÉRIEUR AU SECTEUR

Au sein de la branche :



- les salariés enrichissent majoritairement leurs compétences par des stages financés dans le cadre du plan de développement des compétences (12,8 %). Néanmoins, par rapport au secteur (13,4 %), le taux d'accès à ce dispositif est plus faible ;
- les entreprises ayant mobilisé au moins un des dispositifs de formation sont plus utilisatrices du contrat d'apprentissage (5,5 % mais recourent moins souvent au plan de développement des compétences que l'ensemble du secteur (10,2 % contre 12,1 %).

Données de cadrage 2020

			Ompl
Nombre total d'actions de formation	6 994	9 895	90 864
Effectifs salariés totaux ¹	46 918	65 196	464 109
Nombre d'entreprises formatrices	1 700	2 281	23 916
Nombre total d'entreprises	10 264	12 624	99 626

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Taux d'accès à la formation (%)

	Taux d'accès des salariés à la formation ²			Taux d'entreprises formatrices ³		
	Cpro	Capp	PDC	Cpro	Capp	PDC
	0,6	1,5	12,8	2,5	5,5	10,2
	0,5	1,3	13,4	2,4	5,3	12,1
Ompl	1,3	2,2	16,1	4,0	8,1	15,6

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.

Capp : contrat d'apprentissage.

PDC : plan de développement des compétences.

1 : données estimées.

2 : ensemble des actions de formation.

3 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



Secteur juridique

Branche professionnelle



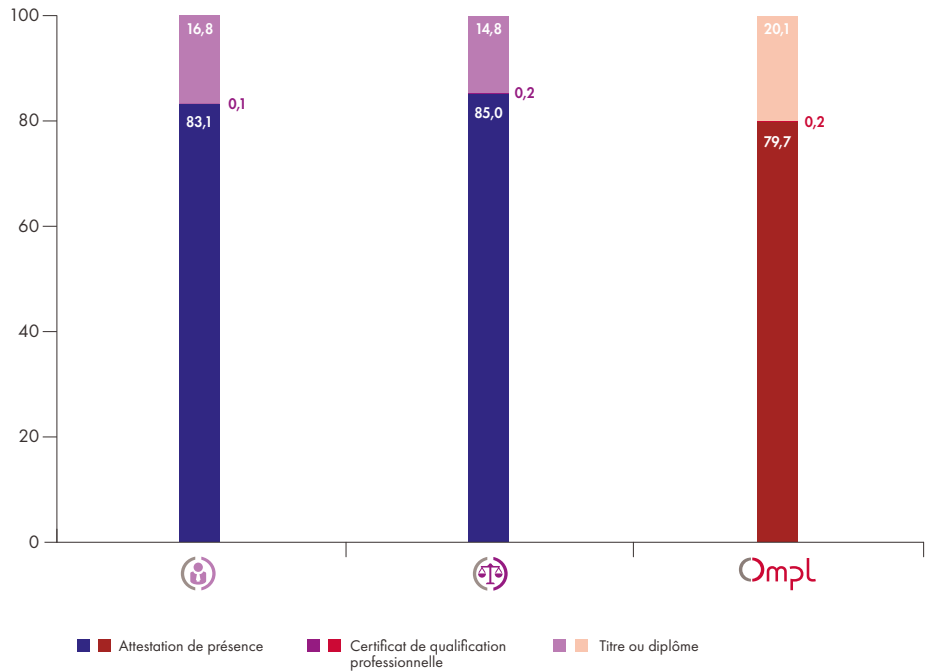
Cabinets d'avocats



LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

- Pour les salariés de la branche, le renforcement des compétences s'effectue majoritairement par des formations débouchant sur une attestation de présence donnée à l'issue de stages ou d'actions assimilées (83,1 %).
- À l'exception des titres et diplômes (16,8 %), les autres sanctions sont très marginales (0,1 %).

Répartition des formations par sanction (%)



Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



DEMANDE DE COMPÉTENCES TRÈS CIBLÉES

Les besoins des entreprises en acquisition de compétences se concentrent principalement dans :

- l'activité de l'entreprise à 56,8 % ;
- l'informatique et le numérique, 16,5 % (RPVA, logiciels professionnels, bureautique...);
- la gestion d'entreprise, 14,2 % (gestion des ressources humaines, comptabilité, management, ...).

En retour, les autres thèmes de formations sont peu exploités.

Répartition des formations par domaine de compétences (%)



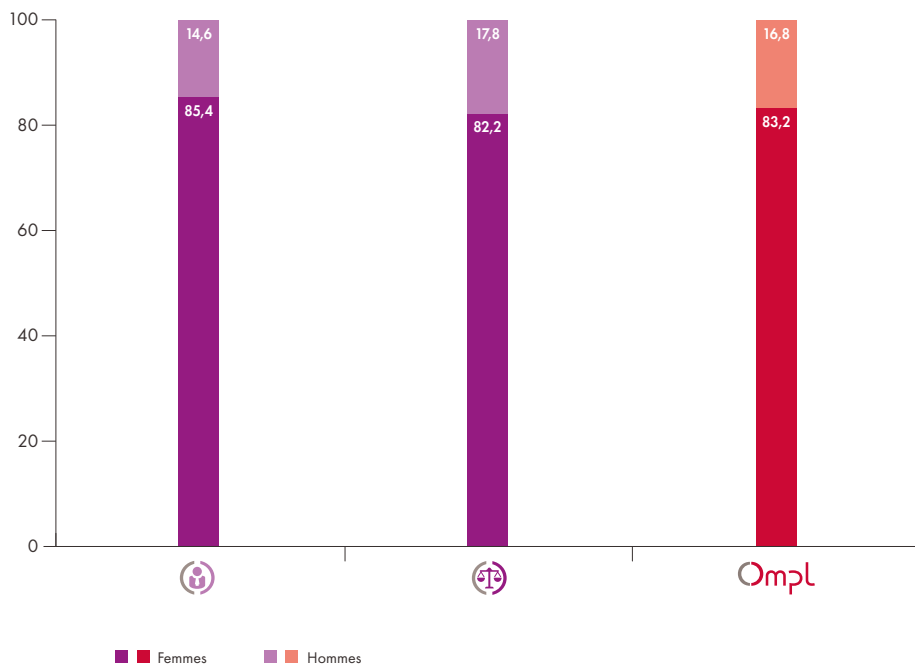
Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



ACCÈS À LA FORMATION DIFFÉRENT SELON LE GENRE

Dans la branche, 85,4 % des salariés formés sont des femmes. Cette proportion est supérieure à celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés de la branche, 79,9 % (part estimée pour 2020).

Répartition des stagiaires par genre (%)



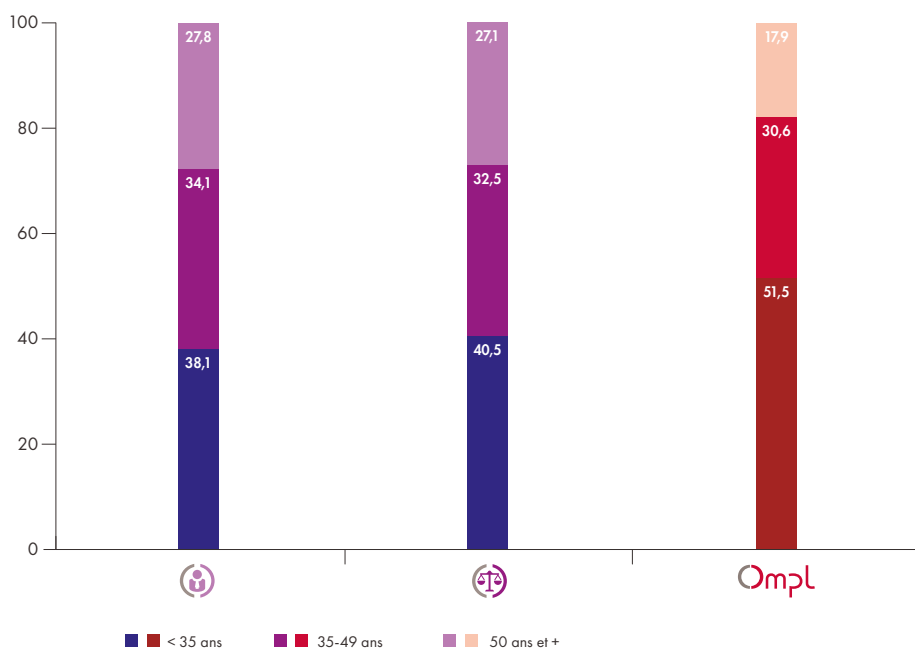
Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



ACCÈS INÉGAL SELON LA TRANCHE D'ÂGE

- Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement moins nombreux chez les stagiaires: 38,1 % des formés contre 41,2 % des salariés de la branche (part estimée pour 2020).
- Les autres salariés sont dans une situation plus favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge (%)



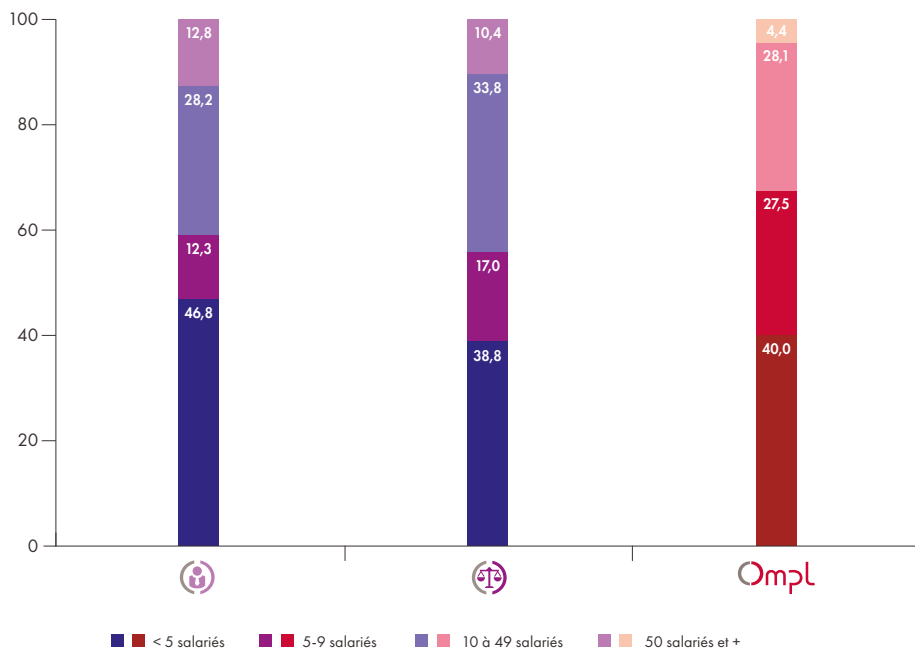
Sources: OPCO EP, bases formation 2020.



ACCÈS DIFFÉRENT À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

- Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont surreprésentés parmi les stagiaires : 59,1 % alors que ces entreprises emploient 51,1 % des salariés de la branche.
- En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 41,0 % des stagiaires contre 48,9 % des salariés.

Répartition des stagiaires par tranche d'effectifs (effectifs moyens sur l'année, %)



Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de formation varie fortement d'une région à l'autre. Il est maximal pour l'Auvergne-Rhône-Alpes (16,7 %) et minimal pour les DOM (3,3 %).

Taux d'accès des salariés à la formation par région (%)

Régions	Cpro	Capp	PDC
Auvergne-Rhône-Alpes	0,4	1,0	16,7
Bourgogne-Franche-Comté	0,2	1,4	12,6
Bretagne	0,2	0,7	16,3
Centre-Val de Loire	0,0	1,3	7,3
Corse	0,0	0,8	4,9
DOM	0,1	1,6	3,3
Grand Est	0,4	2,3	15,9
Hauts-de-France	0,3	0,9	8,0
Île-de-France	0,7	0,9	9,5
Normandie	0,1	1,0	12,0
Nouvelle-Aquitaine	0,3	0,7	12,3
Occitanie	0,3	1,9	16,4
Pays de la Loire	0,6	0,9	12,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,5	1,9	11,4
Total	0,6	1,5	12,8

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Champ : ensemble des actions de formation.